



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT**

N° Spécial

6 mai 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEA 92 du 6 mai 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT	Page
N° 2020-0277	5 mai 2020	Arrêté préfectoral DRIEA n°2020-0277 en date du 05 mai 2020 concernant des restrictions de circulation sur la RD 7 à SAINT-CLOUD, SEVRES, MEUDON et ISSY-LES-MOULINEAUX pour des travaux d'intervention d'entretien de voirie ou d'urgence (accidents, affaissements, reprises de nids de poule.	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

Arrêté préfectoral DRIEA n°2020-0277 en date du 05 mai 2020 concernant des restrictions de circulation sur la RD 7 à SAINT-CLOUD, SEVRES, MEUDON et ISSY-LES-MOULINEAUX pour des travaux d'intervention d'entretien de voirie ou d'urgence (accidents, affaissements, reprises de nids de poule.

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2521-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421.1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes classées à grande circulation et son annexe ;

Vu le décret du 23 août 2016, portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, madame Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté n°PCPITT-2018-21 du 27 avril 2018 de monsieur le préfet des Hauts-de-Seine, portant délégation de signature à madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté DRIEA IF n°2020-0136 du 4 mars 2020 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 5 décembre 2019, de la ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des jours "hors chantier" de l'année 2020 et du mois de janvier 2021 ;

Vu la demande formulée le 21 avril 2020 par l'EPI78/92 / service territorial urbain 92 / unité entretien exploitation sud ;

Vu l'avis de monsieur le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avis de monsieur le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avis de monsieur le maire de SAINT-CLOUD ;

Vu l'avis de monsieur le maire de SEVRES ;

Vu l'avis de monsieur le maire de MEUDON ;

Vu l'avis de monsieur le maire d'ISSY-LES-MOULINEAUX ;

Considérant que la RD 7 à SAINT-CLOUD, SEVRES, MEUDON et ISSY-LES-MOULINEAUX est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

Considérant que des travaux d'intervention d'entretien de voirie ou d'urgence (accidents, affaissements, reprises de nids de poule sur la RD.7 nécessitent de prendre des mesures de restriction de circulation ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A compter de la date de signature du présent arrêté jusqu'au jeudi 31 décembre 2020, sur /

- les quais du Maréchal Juin, du Président Carnot et Marcel Dassault (RD.7) à SAINT-CLOUD,
- la rue de Saint-Cloud, la place de la Manufacture et la rue Troyon (RD.7) à SEVRES,
- la route de Vaugirard (RD.7) à MEUDON,
- les quais de la Bataille de Stalingrad et du Président Roosevelt (RD.7) à ISSY-LES-MOULINEAUX

la chaussée est réduite de deux voies de circulation à une voie par sens, à l'avancement des travaux. La circulation est maintenue sur une voie par sens en toutes circonstances.

L'emprise des travaux sur chaussée est autorisée de 9h30 à 16h30.

Les vendredis, la totalité de la voie est rendue à la circulation à 15h00.

ARTICLE 2 :

La vitesse au droit du chantier est réduite à 30 km/h.

Le stationnement et l'arrêt de véhicules sont considérés comme gênant au droit des travaux conformément à l'article R417-10 du code de la route.

Le cheminement et la protection des piétons sont assurés en toutes circonstances.

ARTICLE 3 :

La signalisation temporaire et les travaux sont réalisés par :

- **WATELET TP**, téléphone : 01 40.85.00.37, télécopie : 01.40.85.84.49, adresse : 7, route principale du Port 92638 GENNEVILLIERS Cedex.
- **VALENTIN TP**, téléphone : 01.41.79.01.01, télécopie : 01.41.79.01.19, adresse : Chemin de Villeneuve BP N°96 94143 ALFORTVILLE Cedex.
- **ESPACE GREEN Service**, téléphone : 01.39.88.32.52, télécopie : 01.39.88.30.03, adresse : 33, rue Edmond Rostand 95190 GOUSSAINVILLE.
- **SIGNATURE**, téléphone : 01.30.66.57.30, adresse : Centre de Saint-Quentin en Yvelines Site Bagneux, rue Louis Lormand 78320 LA VERRIERE,
- **TERIDEAL**, téléphone : 01.69.81.40.95, adresse : 1, rue Colbert 91320 WISSOUS et l'EPI78/92, service territorial Urbain 92 / unité entretien exploitation Sud, téléphone : 01.41.13.50.43, adresse : 6, avenue de la Paix 92170 VANVES.

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés par l'entreprise chargée du balisage conformément aux dispositions du code de la route.

Le chantier s'effectuera sous le contrôle de l'EPI78/92, service territorial urbain 92 / unité entretien exploitation sud, téléphone : 01.41.13.50.43, adresse : 6, avenue de la Paix 92170 VANVES.

ARTICLE 4 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchique prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 6 :

- Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,
- Monsieur le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine,
- Monsieur le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine,
- Monsieur le maire de SAINT-CLOUD,
- Monsieur le maire de SEVRES,
- Monsieur le maire de MEUDON,
- Monsieur le maire d'ISSY-LES-MOULINEAUX,

Ainsi que les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché sur le chantier et dont un extrait est publié au recueil des actes administratifs de l'état.

Paris, le 05 mai 2020.

*Pour le Préfet des Hauts-de-Seine
et par subdélégation,*
La cheffe du Bureau Circulation Routière,

Christèle COIFFARD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>